



30^e CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANT·ES OFFICIEL·LES DU PROE



« Accélérer les actions en vue de l'atteinte d'un Pacifique bleu résilient »

Du 7 au 9 septembre, plateformes virtuelle
De 12 h à 17 h, heure du Samoa

Point 6.3 de l'ordre du jour : Rapport sur les contributions des Membres

Objet du document

1. Informer la Conférence de l'état des contributions des Membres.

Contexte

2. L'article 14 du Règlement financier impose au Directeur général de soumettre à chaque Conférence du PROE un rapport sur le montant des contributions des Membres. Ce rapport fait le point de la situation concernant les contributions des Membres en date du 31 décembre 2020, tel qu'établie par l'audit, et donne un bref compte rendu de l'état des contributions des Membres au moment de la rédaction de ce rapport (30 juin 2021). Un autre rapport sera présenté à la Conférence.

Bilan actualisé

3. D'après les états financiers vérifiés au 31 décembre 2020, le total des contributions reçues des Membres était de 1 026 444 USD, soit une baisse de 243 659 USD par rapport aux contributions reçues en 2019 (qui s'élevaient à 1 270 103 USD). Cet écart s'explique en grande partie par le fait que certains pays Membres ont payé leurs contributions en avance en 2019. Le solde global dû par les membres au 31 décembre 2020 s'élevait à 85 004 USD (voir Annexe 1).

Contributions en souffrance

4. Le tableau figurant à l'Annexe 2 présente l'état actualisé des contributions au 30 juin 2021. Il détaille les montants des contributions des Membres attendues pour l'année en cours, totalisant 1 184 876 USD. Au 30 juin 2021, le Secrétariat avait reçu 612 673 USD, soit 52 % des contributions de 2021, ce qui, si l'on tient compte des contributions non acquittées au cours des années antérieures, laisse un solde en souffrance d'un montant de 657 207 USD.
5. Une liste actualisée des contributions impayées sera fournie immédiatement avant la conférence.

Recommandation

6. La Conférence est invitée à :
 - 1) **examiner** le rapport et à **définir** une marche à suivre visant à résoudre le problème des contributions impayées par les Membres ;
 - 2) **engager** les Membres, individuellement et collectivement, à verser la totalité de leurs contributions non acquittées en 2021.